



Mairie 02.99.69.70.52 feins@orange.fr  
Permanences : Maire et Adjointes sur rendez-vous  
Ouverture du secrétariat :  
lundi, mercredi, jeudi : 8h30 à 12h  
mercredi : 13h30 à 16h30  
samedi : 9h00 à 11h30

Services de garde    Services d'urgence  
Pharmacie : 32 37 (service payant 0,24 mn)  
Médecins de garde : 36 24  
SAMU : 15  
Pompiers : 18  
Gendarmerie : 17

## INFORMATIONS COMMUNALES ET GÉNÉRALES

Prochain conseil municipal: 25 mai 2018 à 20h30

### MAIRIE

#### ► Accueil de la mairie fermé le lundi 7 mai.

► Nouveau pour les passeports et les cartes d'identité : La commune de St Aubin d'Aubigné a ouvert un service pour la délivrance des titres d'identité. Les prises de rendez-vous sont à effectuer sur le site de la commune.

► La commune de Feins propose à la vente une parcelle de foin de Féтуque sur pied au lieu dit « La Rue », route de Marcillé, d'une surface de 1ha30 pour la somme de 200€. La récolte devra être faite avant fin juin 2018. Faire connaître votre candidature à la mairie avant le 24 mai 2018 par courrier ou par téléphone 02 99 69 70 52.

#### ► INVENTAIRE BOCAGER - CONSULTATION DU PUBLIC

L'inventaire du bocage du territoire a été réalisé entre 2016 et 2017 à partir des photographies aériennes récentes. Cet inventaire complété par une phase de terrain servira de base pour une intégration dans le Plan Local d'urbanisme Intercommunal (PLUi).

Une phase de consultation du public est programmée au premier semestre 2018, afin de vérifier et valider cet inventaire.

Du 3 MAI au 4 JUIN 2018, faites vos observations :

- en mairie : la carte répertoriant les haies, accompagnée d'un registre spécifique sont disponibles dans les mairies des 19 communes

- par courrier :

Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné – 1, la métairie - 35520 Montreuil-le-Gast  
À l'attention de Mme GUILLY, animatrice bocage

en mentionnant l'objet « observation dans le cadre de la consultation relative au bocage ».

- par mail : à [celine.guilly@valdille-aubigne.fr](mailto:celine.guilly@valdille-aubigne.fr)

en mentionnant l'objet « observation dans le cadre de la consultation relative au bocage ».

Attention, pour vos observations il est essentiel que vous indiquiez :

- Nom , prénom, adresse et téléphone de la personne faisant son observation
- La commune et le lieu-dit où se situe les éléments bocagers faisant l'objet de la remarque.
- Le numéro de la haie (numérotation aléatoire facilitant la localisation)
- Vos observations : contestation de la présence ou du tracé d'un élément bocager, oubli d'un élément bocager dans l'inventaire, demande de renseignements complémentaires ; accompagné d'un plan cadastral (si besoin)

Pour plus de renseignements :

Sur le bocage : Céline GUILLY, Animatrice bocage à la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné

[celine.guilly@valdille-aubigne.fr](mailto:celine.guilly@valdille-aubigne.fr)

Sur le PLUi : Anne-Laure Chollet

Chargée d'études PLUi à la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné  
[anne-laure.chollet@valdille-aubigne.fr](mailto:anne-laure.chollet@valdille-aubigne.fr)

### BIBLIOTHÈQUE

Fermeture de la bibliothèque du mercredi 2 mai au samedi 12 mai (inclus)

**ATELIER CIRQUE** (voir en dernière page)

## ACPG - CATM

A l'occasion de la commémoration de l'armistice du 8 mai 1945, une gerbe de fleur sera déposée au Monument aux Morts le **mardi 8 mai 2018 à 11h30**. Un vin d'honneur sera offert par la municipalité à l'issue de la cérémonie.

## ACCA

Assemblée Générale le **dimanche 6 mai à 10h30** à la salle des fêtes.

## CLIC ILLE ET ILLET

*Les rencontres du Mardi - Soutien aux aidants familiaux* **Mardi 15 mai**

Renseignements et inscription 02 23 37 13 99

## SMICTOM

La deuxième semaine du mois de mai compte deux jours fériés.

Exceptionnellement, pas de changement de jour de collecte.

**Vous déchets seront collectés normalement les 8 et 10 mai 2018**

## COMICE AGRICOLE

Il y a trois ans, CHEVAIGNE accueillait le comice agricole. Ce fut une manifestation exceptionnelle, très festive et conviviale, avec de nombreux visiteurs.

Depuis quelques mois, ce sont aux agriculteurs d' ANDOUILLE-NEUVILLE et à leur municipalité d'organiser cette journée.

Le comice y aura lieu le **samedi 15 septembre 2018**.

La journée commencera vers 9 h. Des concours agricoles animeront la journée. De nombreuses animations vous seront proposées ainsi que des jeux pour les enfants. Vous pourrez vous restaurer sur place le midi pour 10 euros, faire des baptêmes de l'air en auto-gire...

Vous trouverez fin août la brochure publicitaire dans vos boîtes aux lettres ou dans vos commerces pour tout savoir sur le programme de cette journée.

Une réunion est organisée le **7 juin à la salle des fêtes d Andouillé Neuville à 20 h 30** pour constituer les équipes de bénévoles afin de mettre en place les animations de la journée, la logistique, assurer la restauration, la tenue des buvettes, etc.

Si vous souhaitez venir nous aider vous serez les bienvenus !

N'attendez pas, **réservez dès maintenant cette date dans votre agenda**.

Le comité d'organisation

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL D'ILLE AUBIGNÉ

### C'EST LE MOMENT DE COVOITURER POUR ALLER TRAVAILLER

Ces périodes de grèves impactent vos déplacements pour aller au travail ?

Covoiturage porte ce projet de mobilité pour tous depuis 2002. Pourquoi pas vous ? Partager sa voiture, même un jour par semaine, c'est : créer de la convivialité et du lien social, réaliser des économies, réduire la fatigue, être solidaire, contribuer à la protection de l'environnement

Pensez Ehop ! Et en plus, trouver un covoitreur avec Ehop, c'est gratuit !

· [contact@ehop-covoiturage.fr](mailto:contact@ehop-covoiturage.fr) / 02 99 35 10 77

· 11 rue de la Mabilais-35000 Rennes / [www.ehop-covoiturage.fr](http://www.ehop-covoiturage.fr) / [www.ehop-solidaires.fr](http://www.ehop-solidaires.fr)

### En juin, opération « LES AVENTURIERS DE LA MOBILITÉ ».

Vous souhaitez tester une mobilité alternative pendant 1 mois pour aller au travail : car, covoiturage, train, vélo à assistance électrique... ? Nos partenaires (Illenoo, Ehop) vous aideront à trouver la solution adaptée à vos trajets.

En contrepartie du transport gratuit, pris en charge par le Val d'Ille-Aubigné, les volontaires partageront leurs aventures avec les avantages et inconvénients. Inscrivez-vous sans attendre!

Contact : [mobilites@valdille-aubigne.fr](mailto:mobilites@valdille-aubigne.fr) ; 02 99 69 86 07

## OPÉRATION DE LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES 2018

En 2018, la communauté de communes lance à nouveau son programme de lutte contre les frelons asiatiques sur son territoire. Pour cela, elle a conventionné avec la FGDON 35 ( Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) afin de mettre en place un plan de lutte concerté. Dans ce cadre, la communauté de communes **prend en charge 100 % du coût de l'enlèvement des nids de frelons asiatiques actifs, du 1<sup>er</sup> mai au 1<sup>er</sup> décembre 2018**. Plateforme FGDON 35 au **02 23 48 26 32**.

## APPEL A PROJETS BBC RÉNOVATION 2018

Vous avez un projet pour réduire fortement les consommations énergétiques d'un logement existant ? Vous assurer d'une bonne étanchéité à l'air tout en ayant une ventilation ? Couronner votre effort financier et technique avec une valorisation reconnue au niveau national ?

Faites-vous accompagner gratuitement par la collectivité pour ce parcours de rénovation exemplaire et particulièrement pour obtenir le label !

Les rénovations devront permettre d'atteindre les performances énergétiques définies par le référentiel BBC-Effinergie Rénovation (étiquettes »A« ou »B« avec étanchéité contrôlée).

L'appui de la collectivité sera concrétisé par une prime de 2500€ maximum destinée à rembourser les dépenses nécessaires à l'atteinte effective des objectifs de performance (assistance à la maîtrise d'ouvrage, frais de labellisation, instrumentation...) sur présentation de factures. Cette aide est cumulables avec d'autres subventions octroyées dans le cadre de la rénovation de l'habitat existant.

***Déposez votre dossier de candidature avant le 22 juin 2018 !***

Contact et infos : Pass'Réno, PLRH du Val d'Ille-Aubigné 02 99 69 58 93

Dossier de candidature : [www.pass-reno.bzh/2017/09/01/appel-a-projets-bbc-reno/](http://www.pass-reno.bzh/2017/09/01/appel-a-projets-bbc-reno/)

## MODIFICATION PERMANENCES SOLIHA (rénovation de l'habitat)

Jeudi 17 mai au Pôle communautaire à Montreuil Le Gast

Jeudi 24 mai au Pôle communautaire à St Aubin d'Aubigné

SOLIHA (prestataire OPAH) 02 99 79 51 32 et PASS'RENO (service communautaire) 02 99 69 58 93

### OSPAC

L'OSPAC propose :- un séjour sportif du 7 au 18 juillet en Haute-Savoie, pour les 13/16 ans.

- un camp nautique à St Malo du 20 au 25 août pour les 11/14 ans

Plus d'informations sur le [www.ospac.com](http://www.ospac.com)

### ARCHITECTE CONSEIL

Une permanence de l'architecte conseil aura lieu le 17 mai 2018 matin. Les rendez-vous doivent être pris auprès de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné au **02.99.55.69.80**

### MISSION LOCALE

Permanences de St Aubin d'Aubigné les mardis **15 et 29 mai 2018** de 14h à 17h ; les mercredis **2 ; 9 ; 16 ; 23 et 30 mai 2018** de 9h à 12h et le **jeudi 24 mai 2018** de 9h à 12h au Point Accueil Emploi, place des Halles. Tél pour rendez-vous : **02 99 55 42 42**

Permanences de Montreuil sur Ille les vendredis **4 et 18 mai 2018** à la mairie 19 avenue Alexis Rey. Tél pour rendez-vous : **02 99 55 42 42**

Permanences de Sens de Bretagne le jeudi **24 mai 2018** de 14h à 17h à la mairie, 9 place de la mairie. Tél pour rendez-vous : **02 99 39 51 33**

### PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mars 2018

Le trente mars deux mil dix huit, à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain FOUGLÉ, Maire.

**Présents** : M. FOUGLÉ Alain, M. HONORÉ Jean-Yves, M. ORY Jean, Mme COQUILLET Floriane, Mme BOYER Pia, Mme LE BOHEC Inès, M. BRÉAL Loïc, M. FAUTREZ Rodrigue, M. PORCHER Henri, M. BODINAUD Stéphane, Mme PATRAT Annick, M. BURGOT Michel, Mme LEGRY Christelle.

**Secrétaire de séance** : M. FAUTREZ Rodrigue.

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil municipal ouverte à 20h00.

## Approbation du compte rendu de Conseil municipal.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 23 février 2018.

### I – CCVIA PROGRAMME CEE TEPCV

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal que la CCVIA fait partie d'un TEP CV (Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte). A ce titre, les communes qui dépendent de la CCVIA peuvent obtenir un financement CEE (Certificat d'Économie d'Énergie) pour des travaux d'économies d'énergie effectués sur le patrimoine des collectivités territoriales.

Le financement est de 975 000 € pour le territoire. L'enveloppe est définie en fonction de la commune et en partie au prorata du nombre d'habitants. La commune de Feins peut prétendre à une subvention de **28 989 €**. Afin de pouvoir obtenir le financement, les travaux doivent être clos au 31/12/2018 avec attestation de fin de travaux et attestation de paiement envoyés à l'opérateur pour novembre 2018 au plus tard.

Rappel des travaux éligibles :

- A) La rénovation de l'éclairage public extérieur : SDE35 pas éligible, néanmoins, le reste à charge est éligible même si les communes ont transféré la compétence au SDE 35 si une facture est émise en leur nom en fin de travaux
- B) L'isolation ou le changement de chauffage pour les bâtiments publics
- C) Le raccordement d'un bâtiment public ou d'un bâtiment résidentiel à un réseau de chaleur.

Dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public effectué par le SDE 35, au niveau de la Rue des Cours Roussel, l'estimation des travaux à réaliser s'élèvent à 28 680,00 €. En fonction des subventions et participations financières accordées, le reste à charge pour la commune de Feins est de **7 361,20 €**.

Dans le cadre de l'amélioration de l'isolation des collectifs et du changement des radiateurs dans les immeubles collectifs situés au 6 et 8 rue des écoles, l'estimation des travaux à réaliser s'élève à **20 181 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la proposition de financement au titre du programme CEE TEPCV et devra présenter les dossiers de travaux éligibles à la Communauté de Communes du Val d'Ille -Aubigné.

### II - PERSONNEL COMMUNAL: CLASSE DÉCOUVERTE

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal d'une sortie en « classe découverte » du lundi 16 avril 2018 au vendredi 20 avril 2018 à Sarzeau pour l'ensemble des élèves. Une partie du personnel communal accompagnera les enfants pendant cette période.

La participation à une classe découverte ouvre droit, pour les ATSEM et / ou le personnel des filières techniques ou autres susceptibles de participer aux sorties scolaires, à un forfait d'heures de récupérations ou à un forfait de rémunération pour la nuitée et / ou pour la journée.

- **Dans le cadre du traitement du personnel communal de Feins**, il convient de déterminer un forfait « journée » pour le mercredi non travaillé et un forfait « nuitée » pour la classe découverte en avril 2018 et pour les années ultérieures et de déterminer les cadres d'emploi susceptibles de participer aux sorties scolaires.

Forfait «journée» pour le mercredi non travaillé ==> 50 €

Forfait pour la «nuitée»==> 50 €.

Ce forfait est à inscrire dans la rubrique «Indemnité classe découverte» et sera appliqué en fonction du nombre de nuitée et nombre de journées effectuées par les agents.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider ce forfait «journée» pour le mercredi non travaillé à 50 €/ le mercredi non travaillé et ce forfait «nuitée» à 50 €/la nuit. Ce forfait pourra s'appliquer à tous les cadres d'emploi susceptibles de participer aux sorties scolaires. Il s'inscrira dans la rubrique «Indemnité classe découverte» pour le traitement.

### III – CONVENTION MCE AVENANT N° 3

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal qu'une convention entre la MCE (Maison de la consommation et de l'environnement) à Rennes et la collectivité de Feins est établie avec un avenant n° 3 pour l'année 2018 (avec les mêmes missions d'accompagnement) et doit être signée par l'Autorité territoriale dans le cadre de conseils auprès de la gestionnaire - cuisinière du restaurant scolaire. Le coût s'élève à 1 915,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents relatifs à cette affaire.

### IV – CONVENTION RASED

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que les frais de fonctionnement pour le

RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux élèves en difficulté) , composé d'une psychologue scolaire et d'une enseignante spécialisée, étaient jusqu'à fin 2016 pris en charge par la Communauté de communes du Pays d'Aubigné. L'intégration de la communauté de communes du Pays d'Aubigné avec celle du Val d'Ille ne permet plus cette prise en charge. C'est désormais la commune de Saint Aubin d'Aubigné qui va gérer le budget RASED en faisant appel à toutes les communes en bénéficiant.

Une convention de financement du RASED établie par la commune de Saint Aubin d'Aubigné est alors actée , prend effet en 2017, il est demandé de financer sur une base de 1,50 € par élève scolarisé dans les communes et bénéficiant du réseau.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention.

#### **V – DEVIS INSTALLATION PPMS**

Madame Floriane COQUILLET, 3ème Adjointe au Maire, fait part aux membres du Conseil municipal que le projet est ajourné. De nouvelles propositions tarifaires seront à étudier ultérieurement.

#### **VI – SUBVENTION CLASSE DÉCOUVERTE**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal des demandes de subventions qui sont transmises à la commune. Généralement, la décision est prise en séance fin avril de chaque année, cependant, une demande de subvention exceptionnelle de 3000 € est sollicitée par l'Amicale de l'école Pierre Marie Chollet (Ecole de Feins) dans le cadre de la sortie pour l'ensemble des élèves « classe découverte » qui aura lieu du 16 au 20 avril 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accorde la subvention exceptionnelle de 3 000,00 €, qui sera versée le plus rapidement possible à l'Amicale de l'école Pierre Marie Chollet (École de Feins).

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que la SNCF a annulé le train qui était prévu le 16 avril et celui du 20 avril pour transporter les élèves de maternelle et d'élémentaire en classe découverte. La SNCF ne peut assurer le transport comme initialement prévu, suite aux grèves.

Il faut se retourner vers une solution alternative, vers un autre transporteur. Le budget prévisionnel pour le transport va passer de 400 euros à une estimation de 2000-2500 euros. Or, l'amicale de l'école ne possède pas les liquidités pour assurer ce dépassement. Le directeur de l'école demande une participation à la commune.

En parallèle, Mme Floriane COQUILLET propose une participation d'un tiers sur un coût estimé à 1 800 € à répartir entre les parents d'élèves, l'APE et la commune.

In fine, le directeur indique que l'APE prendrait en charge les deux tiers . Ce point sera traité fin avril 2018.

#### **VII – FAMILLES RURALES: ALSH ANDOUILLE-NEUVILLE / FEINS BILAN 2017 - BP 2018**

Madame Floriane COQUILLET, 3ème Adjointe au Maire, présente aux membres du Conseil municipal le bilan 2017 et le budget prévisionnel 2018 au titre de la gestion et animation de l'accueil de loisirs d'Andouillé-Neuville / Feins.

L'ouverture d'une semaine pendant les petites vacances de la Toussaint, Février, Pâques / Printemps et la dernière semaine d'août sera mise en place en septembre 2018.

Par ailleurs, il y a autant d'enfants de la commune d'Aubigné présents à l'ALSH que de la commune de Feins. Au vu du nombre d'enfants présents à l'ALSH pour les communes de Feins, Aubigné et Andouillé Neuville, les communes de Feins et Andouillé Neuville demandent à ce que la commune d'Aubigné participe à la subvention d'équilibre. Une réunion de concertation entre les parties prenantes (Feins, Andouillé Neuville, Aubigné et Familles Rurales) s'est tenue le 21 mars afin que la subvention d'équilibre soit répartie sur les 3 communes au prorata du nombre d'enfants présents. A ce jour, la commune d'Aubigné n'a pas rendu sa réponse.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le bilan 2017 et le budget prévisionnel 2018.

#### **VIII – SMICTOM: CONVENTION POUR LA COLLECTE DE PAPIER ET JOURNAL**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal qu'une convention pour la collecte de papier et journal dans les établissements scolaires du territoire du SMICTOM d'Ille et Rance est mise en place avec la commune de Feins et l'association des parents d'élèves de l'école publique de Feins (APE).

Toutes les modalités sont définies dans la dite convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la convention et autorise Monsieur le Maire à signer ce document qui sera annexé à la délibération.

#### **IX – AFFECTATION DE RÉSULTATS - BUDGET COMMUNE**

Le Conseil municipal statue sur l'affectation du résultat de l'exercice 2017.

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de **435 062,84 €**, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de reporter **378 659,84 €** en excédant de fonctionnement et décide d'affecter **56 403,00 €** à la section investissement au compte 1068.

#### X – VOTE DES 3 TAXES 2018

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de voter le taux des 3 taxes locales pour l'année 2018 avant de voter le Budget Primitif. Il propose :

- d'augmenter les taux de la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non bâti pour les porter de :

- taxe d'habitation => 13,92 %	à => 14,20 %
- taxe sur le foncier bâti => 16,48 %	à => 16,81 %
- taxe sur le foncier non bâti => 40,18 %	à => 40,98 %

le Conseil municipal procède au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide l'augmentation des taux des 3 taxes locales pour l'année 2018, aux taux de :

- taxe d'habitation :	=>14,20 %
- taxe sur le foncier bâti :	=> 16,81 %
- taxe sur le foncier non bâti :	=> 40,98 %

#### XI- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de voter le budget primitif 2018.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, vote le budget primitif de la commune qui s'équilibre de la façon suivante :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 048 015 €	1 048 015 €
INVESTISSEMENT	681 033 €	681 033 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 729 048 €</b>	<b>1 729 048 €</b>

#### XII – ASSAINISSEMENT COLLECTIF: TARIFS 2018

Monsieur Jean-Yves HONORÉ, 1er Adjoint au Maire présente aux membres du Conseil municipal la situation sur l'assainissement collectif.

VU la délibération n° 032-2017 en date du 31/03/2017 fixant les tarifs d'assainissement collectif pour la commune pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018,

CONSIDÉRANT le budget primitif Assainissement 2017, afin d'équilibrer le budget de fonctionnement, il propose d'augmenter le tarif de la part mobile de 1,90 € à **1,95 €**.

##### A - REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de maintenir le tarif de l'assainissement collectif applicables du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019 soit :

- pour les constructions **raccordées** au réseau d'eau potable : **part fixe = 20 €**,

**décide de maintenir le tarif de l'assainissement collectif applicables du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019 soit :**

**part mobile = 1,95 € / m<sup>3</sup>**

##### B - REDEVANCE ASSAINISSEMENT - CAS PARTICULIERS

Monsieur Jean-Yves HONORÉ demande au Conseil municipal de se prononcer également sur les tarifs de la redevance assainissement des cas particuliers.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de maintenir les tarifs de la redevance d'assainissement des cas particuliers, soit :

**Forfait fixe annuel : 20 € HT**

**décide de maintenir le tarif de l'assainissement collectif applicables du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019 soit :**

**Redevance 25 m3/personne à 1,95 € HT/m3**

Ces tarifs sont applicables du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019.

##### C – PÉNALITÉS POUR LES RACCORDABLES NON RACCORDES

Monsieur Jean-Yves HONORÉ demande au Conseil municipal de se prononcer sur le taux de majoration à appliquer aux abonnés raccordables non raccordés. Il rappelle que le taux de majoration depuis 2009 était de 1.5.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de maintenir le taux de majoration à appliquer aux abonnés raccordables non raccordés à 1.5.

#### XIII – AFFECTATION DU RÉSULTAT - BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal statue sur l'affectation du résultat de l'exercice 2017. Constatant que le compte

administratif présente un excédent de fonctionnement de **2 383,83 €**, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de reporter **2 383,83 €** en excédent de fonctionnement.

#### XIV – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 - ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de voter le budget primitif 2018.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal vote le budget primitif Assainissement qui s'équilibre de la façon suivante :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	47 355,00 €	47 355,00 €
INVESTISSEMENT	146 875,00 €	146 875,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>194 230,00 €</b>	<b>194 230,00 €</b>

#### XV – AFFECTATION DU RÉSULTAT - BUDGET ZAC

Le Conseil municipal statue sur l'affectation du résultat de l'exercice 2017. Constatant que le compte administratif présente un déficit de fonctionnement de **8 382,20 €**, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de reporter **8 382,20 €** en déficit de fonctionnement.

#### XVI – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉE - ZAC

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de voter le budget primitif 2018.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal vote le budget primitif de la ZAC qui s'équilibre de la façon suivante :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	13 383,00 €	13 383,00 €
INVESTISSEMENT	72 029,00 €	72 029,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>85 412,00 €</b>	<b>85 412,00 €</b>

#### XVI – QUESTIONS DIVERSES

##### BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

La bibliothèque accueille une grainothèque, chacun peut déposer, prendre ou échanger des graines librement et gratuitement.

##### Piscine :

du jeudi 5 avril au 5 juillet 2018 : 11 séances de 9h40 à 10h30.

##### ALPA

Le dimanche 2 avril 2017 : Régate d'aviron

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55

**Conseil municipal** : Prochaines réunions le 27 avril 2018 à 20h00.

#### PETITES ANNONCES

Les annonces sont éditées sous l'entière responsabilité des annonceurs

#### INITIATION / DÉCOUVERTE AUX JEUX D'ÉCHECS

*Dimanches 20 et 27 mai -- 3; 10 et 17 juin*

de 10h à 12h – Salle du conseil de la mairie

Inscriptions en mairie au 02 99 69 70 52



#### OFFRES D'EMPLOI

Élevage de volailles en plein air recherche :

- Vendeur / vendeuse au marché du samedi au départ de Feins contrat à durée indéterminée / 8h le samedi matin
  - Ouvrier / Ouvrière agricole en production de volailles à Feins contrat à durée déterminée de 6 mois / 17h horaires normaux
  - Opérateur / Opératrice d'abattage H/F à Feins contrat à durée déterminée de 6 mois / 35h horaires normaux
- Merci d'envoyer votre CV et lettre de motivation par mail (da.cremonesi@sfr.fr) ou par courrier (EARL Les Plumes Brétiliennes 4. la Mare Piron 35440 FEINS)

Vends fauteuil relevable électrique



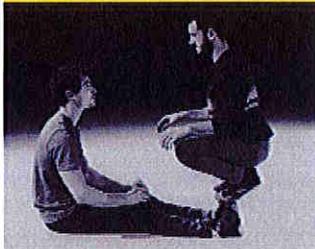
acheté 650€  
état neuf  
vendu 450€

02 23 22 54 85

## La Bibliothèque de Feins vous propose



théâtre de poche  
/ saison 17-18



### SPECTACLE RARE BIRDS

compagnie un loup pour l'homme  
à partir de 6 ans  
13€ / 10€ / 8€ + tarif famille

J.7 + V.8 + S.9 juin

20:30

Théâtre de Poche

La compagnie Un Loup pour l'homme vient installer son chapiteau à Hédé-Bazouges ! Six acrobates tentent de maintenir un juste déséquilibre : à la frontière entre figures de cirque figées et figures en mouvement...

Réservations : 09 81 83 97 20 ou [billetterie@theatre-de-poche.com](mailto:billetterie@theatre-de-poche.com)

### ATELIER PARENTS ENFANTS

école de cirque la turbine  
à partir de 6 ans

S.26 mai

10:00-12:00

salle des fêtes / FEINS

L'école de cirque de l'association La Turbine, implantée à Combourg, vous invite à découvrir les portés acrobatiques ! Rendez-vous pour 2h d'initiation pratique à l'occasion d'un temps fort cirque autour de *Rare Birds*.

Gratuit sur réservation (6 x 1 parent + 1 enfant) :

02 99 69 70 51 ou [bibliotheque.feins@wanadoo.fr](mailto:bibliotheque.feins@wanadoo.fr)



## Dimanche 27 mai à Feins Salle des fêtes

EN FAMILLE  
SEUL, OU ENTRE AMIS,  
VENEZ PEINDRE  
& DESSINER  
LA BRETAGNE

Tous le monde peut participer,  
LANCEZ-VOUS!

(gratuit)

[WWW.COULEURSDEBRETAGNE.ORG](http://WWW.COULEURSDEBRETAGNE.ORG)  
INFOS : 02 97 57 25 19

Vos annonces sont à déposer en Mairie pour le 20 de chaque mois au plus tard.

Dépôt légal: 37

Directeur de la publication: Alain FOUGLÉ

Réalisation: Mairie de FEINS

Nombre d'exemplaires: 120